

**SORBONNE UNIVERSITÉ**  
**UFR de MUSIQUE & MUSICOLOGIE**

**Module de préparation au concours d'agrégation**  
**Année 2022-2023**

Pour avoir une idée globale du métier et des procédures suivre ce lien :  
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html>

L'inscription administrative auprès de l'Université s'effectue en postulant **sur e-candidat** du 1<sup>er</sup> avril au 16 mai 2022 (pour la 1<sup>e</sup> vague) puis du 24 août au 8 septembre (pour la 2<sup>e</sup> vague) uniquement. Seul un diplôme de Master 2 (ou équivalent) est requis. Voir les liens ci-dessous (sous réserves de mises à jour) :

<https://candidatures-2022.sorbonne-universite.fr>

Les questions au programme sont consultables en suivant le lien ci-dessous (externe et interne). Les deux questions spécifiques demeurent en 2023, mais la question transversale va changer (au jour du présent document, on ignore encore quelle elle est) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98492/programmes-concours-enseignants-session-2022.html>

Par ailleurs, il conviendra de s'inscrire (**pédagogiquement**) auprès de **la responsable** d'agrégation – et ce, dans les meilleurs délais – afin de finaliser votre inscription et de figurer dans la **liste de diffusion, dès que vous êtes en possession de votre numéro d'étudiant** (donc **après** l'étape d'inscription administrative) : [Sylvie.Douche@sorbonne-universite.fr](mailto:Sylvie.Douche@sorbonne-universite.fr)

Vous serez ainsi tenus au courant, de l'organisation universitaire, des cours, de l'emploi du temps, de ses changements et adaptations éventuels et pourrez participer aux concours blancs, etc.

Enfin, en temps voulu (précisions données ultérieurement) il ne faudra pas oublier de s'inscrire au concours lui-même :

<http://www.education.gouv.fr/cid51606/conditions-d-inscription-au-concours-externe-de-l-agregation.html>

**Rappel** : pour **passer le concours** d'agrégation, il faut être titulaire d'un Master 2 (ou équivalent) au moment des premiers écrits (vers mars). Pour vérifier les conditions d'inscription à l'agrégation externe (concours public), voir en bas du lien suivant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-au-college-ou-au-lycee-et-dans-les-etablissements-de-formation-l-agregation.html>

Les écrits d'agrégation externe se tiendront **en mars 2023 probablement**.

Les écrits d'agrégation interne se tiendront **en janvier 2023 probablement**.

Les dates d'oraux ne seront pas connues avant **décembre** (non plus que le nombre de postes mis au concours). Se renseigner ici :

[http://publignetce2.education.fr/publignet/Servlet/PublignetServlet?\\_conours=EAE&\\_page=CALENDRIER&\\_sort=CHRONO#S7265](http://publignetce2.education.fr/publignet/Servlet/PublignetServlet?_conours=EAE&_page=CALENDRIER&_sort=CHRONO#S7265)

Une **réunion de rentrée** concernant la formation dispensée par l'UFR de Musique & Musicologie à Sorbonne Université aura lieu avant la rentrée universitaire 2022. La date n'est pas encore fixée (pour mémoire : souvent le mercredi après-midi, depuis quelques années). Il est très important d'y être présent.e

Renseignements donnés ultérieurement : guetter la mise à jour de ce document dans le courant de l'été.